

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	2
2 INFORMATIONS IMPORTANTES	2
2.1 Utilisation autorisée	2
2.2 Utilisation interdite.....	2
2.3 Marquage CE.....	2
2.4 Symboles.....	2
2.4.1 Symboles de danger et significations	2
2.4.2 Symboles de danger sur votre Grin	3
2.5 Dispositions générales de sécurité	4
2.5.1 Utilisation	4
2.5.2 Indications supplémentaires Modèles HM/PM/SPM :	5
2.5.3 Indications supplémentaires Modèle BM :	5
2.5.4 Indications supplémentaires Modèle EM :	5
3 RETRAIT DE L'EMBALLAGE	5
4 DESCRIPTION.....	5
4.1 Préparation à la tonte	6
4.1.1 Modèles HM/PM/SPM.....	6
4.1.2 Modèles BM...-82V	7
4.1.4 Modèle EM	7
4.2 Réglage de la hauteur de tonte.....	7
4.2.1 Modèles dotés de leviers hauteur de coupe	7
4.2.2 SPM.....	7
4.3 Allumage	7
4.4 Utilisation.....	8
4.4.1 Traction	8
4.4.2 Bloc roue SPM	8
4.5 Arrêt	8
4.6 Remisage	8
4.6.1 Remisage temporaire.....	8
4.6.2 Remisage longue période	9
4.6.3 Élimination	9
5 ENTRETIEN	9
6 DONNÉES TECHNIQUES	11
7 CONDITIONS DE GARANTIE	13
8 DÉCLARATION CE	14

1 INTRODUCTION

Cher client,

Nous vous remercions pour la préférence que vous nous avez accordée avec l'achat de ce produit de haute qualité.

Les produits de Grin s.r.l. sont conçus et réalisés selon des standards de qualité stricts, afin d'assurer une longue durée et un excellent fonctionnement. Tout cela garantit :

- une qualité élevée et longue durée
- un emploi simple et sûr
- un design fonctionnel
- une optimisation d'emploi.

Grin s.r.l. obtient l'excellence à travers l'évolution continue. C'est pourquoi, nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment des changements à l'article présent concernant l'aspect extérieur, la fourniture et/ou les caractéristiques techniques.

Grin s.r.l. se réserve tous les droits liés au copyright.

Toute impression, reproduction ou traduction, même partielle, de cette notice n'est pas autorisée sans l'approbation écrite de la part de Grin s.r.l.

2 INFORMATIONS IMPORTANTES

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le producteur est responsable pour les caractéristiques techniques et de sécurité de cet appareil uniquement si l'utilisateur a scrupuleusement respecté les indications reportées dans ce manuel d'utilisation et si d'éventuelles réparations ont été effectuées par Grin s.r.l. ou par des structures chargées et sous les directives de celle-ci.

Ce produit a été réalisé conformément aux exigences reportées dans la directive 2006/42/CE.

Il est impératif de lire attentivement ce manuel d'utilisation afin d'apprendre à mieux connaître Grin et éviter ainsi tout usage incorrect ou dangereux et d'éventuels dysfonctionnements.

Les risques ou dangers sont reportés dans les sections correspondantes au sein de ce manuel d'utilisation. Accorder une attention particulière aux adhésifs apposés sur l'appareil, qui contiennent des indications de danger.

2.1 Utilisation autorisée

La tondeuse à gazon Grin est conçue pour être utilisée par un seul opérateur qui a la responsabilité de ne pas faire approcher durant son utilisation toute personne ou animal au sein de la zone de danger, qui s'étend autour de la machine dans un rayon de cinq mètres.

La gamme Grin est conçue pour être utilisée par des particuliers et des professionnels pour la tonte périodique de l'herbe du jardin.

Toute autre utilisation n'est pas conforme aux dispositions prévues et est donc interdite.

Grin s.r.l. décline toute responsabilité en cas d'éventuels dommages à des personnes, animaux et/ou choses pour négligence et/ou suite à une utilisation inappropriée de la machine.

2.2 Utilisation interdite

Il est interdit d'utiliser votre Grin :

- Si les dispositifs de sécurité sont défectueux ou ont été altérés.
- Si le moteur présente des anomalies durant le fonctionnement ou si l'on croit que la sécurité est limitée ou, de toute manière, compromise.
- Pour toutes les personnes n'ayant pas lu et compris ce manuel d'utilisation dans son intégralité.
- Pour les personnes mineures âgées de 16 ans ou moins.
- Pour les personnes étant sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants.
- Pour les personnes manifestant un seuil d'attention réduit (ex. suite à la prise de médicaments, etc.)

2.3 Marquage CE

L'étiquette de marquage CE est apposée à l'arrière de la machine et reporte les données suivantes :



2.4 Symboles

Il est conseillé de faire particulièrement attention aux indications de danger reportées dans le manuel et de s'en tenir scrupuleusement aux opérations et aux interdictions indiquées. Ces indications préviennent en temps opportun l'utilisateur quant à une situation de danger et fournissent des indications à ce sujet.

Il est recommandé de dûment respecter ces mesures pour la sécurité de l'utilisateur et des personnes, animaux et objets environnants !

2.4.1 Symboles de danger et significations

Symbole	Signification	Symbole	Signification
	Informations en matière de sécurité sur des dangers pouvant causer des lésions personnelles.		Danger bruit
	Risque d'incendie		Risque de projection d'objets
	Risque d'explosion		Danger de lésions pour les membres
	Danger matériau toxique		Risque de trébucher
	Danger surface chaude		Risque de choc électrique

2.4.2 Symboles de danger sur votre Grin

1. Modèles HM/PM/SPM



1.DANGER !

Avant toute utilisation, lire attentivement ce manuel. Faire attention aux indications de danger !

2.RISQUE DE PROJECTION D'OBJETS !

Toute utilisation et tout accès de la part des personnes non préposées aux travaux sont interdits. Toute personne autre que l'utilisateur ne doit pas stationner à proximité de la zone de travail. Éloigner les animaux.

3.RISQUE DE LÉSIONS AUX MAINS ET AUX PIEDS !

Éteindre le moteur et retirer toujours la bougie d'allumage (Fig.1_T). Attendre jusqu'à ce que la lame ne soit complètement à l'arrêt. Risque de lésions aux mains ou aux pieds à proximité de la lame en mouvement. La lame continue à bouger pendant quelques secondes même après avoir éteint le moteur.

2. Modèles BM



1.DANGER !

Avant toute utilisation, lire attentivement ce manuel. Faire attention aux indications de danger !

2.RISQUE DE PROJECTION D'OBJETS !

Toute utilisation et tout accès de la part des personnes non préposées aux travaux sont interdits. Toute personne autre que l'utilisateur ne doit pas stationner à proximité de la zone de travail. Éloigner les animaux.

3.RISQUE DE LÉSIONS AUX MAINS ET AUX PIEDS !

Éteindre le moteur et retirer toujours la batterie (Fig.4). Attendre jusqu'à ce que la lame ne soit complètement à l'arrêt. Risque de lésions aux mains ou aux pieds à proximité de la lame en mouvement. La lame continue à bouger pendant quelques secondes même après avoir éteint le moteur.

ATTENTION !

La machine doit être placée à l'abri de la pluie et de l'humidité.



Protection environnementale !

Les appareils électriques ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères.

3. Modèle EM



1.DANGER !

Avant toute utilisation, lire attentivement ce manuel. Faire attention aux indications de danger !

2.RISQUE DE PROJECTION D'OBJETS !

Toute utilisation et tout accès de la part des personnes non préposées aux travaux sont interdits. Toute personne autre que l'utilisateur ne doit pas stationner à proximité de la zone de travail. Éloigner les animaux.

3.RISQUE DE LÉSIONS AUX MAINS ET AUX PIEDS !

Éteindre le moteur et attendre jusqu'à ce que la lame ne soit complètement à l'arrêt. Risque de lésions aux mains ou aux pieds à proximité de la lame en mouvement. La lame continue à bouger pendant quelques secondes même après avoir éteint le moteur.

4.ATTENTION !

Risque de câble de réseau endommagé. Garder le câble de raccordement éloigné de l'appareil et de la lame.

5.ATTENTION !

Avant d'effectuer l'entretien, lire attentivement le manuel. Durant l'entretien, débrancher toujours le câble d'alimentation et placer la machine à l'abri de la pluie et de l'humidité.

6.ATTENTION !

Nettoyer les résidus de tonte et la machine avec un chiffon et une brosse. Ne pas utiliser de nettoyeurs à jet d'eau haute pression.

7.ATTENTION !

Débrancher toujours le câble d'alimentation avant de lever la machine.



Protection environnementale !

Les appareils électriques ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères.

INFORMAZIONI AGLI UTENTI – RAEE DOMESTICO

Ai sensi dell'art. 13 del D.Lgs 25/07/2005 n° 151 "Attuazione delle Direttive 2002/95/CE, 2002/96/CE e 2003/108/CE, relative alla riduzione dell'uso di sostanze pericolose nelle apparecchiature elettriche ed elettroniche, nonché allo smaltimento dei rifiuti"

- ✓ Il simbolo del cassetto barrato riportato sull'apparecchiatura indica che il prodotto, alla fine della propria vita utile, dove essere raccolto separatamente dagli altri rifiuti;
- ✓ L'utente finale dovrà conferire l'apparecchiatura giunta a fine vita agli idonei centri di raccolta differenziata dei rifiuti elettronici ed elettrotecnici, oppure riconsegnarla al rivenditore al momento dell'acquisto di una nuova apparecchiatura di tipo equivalente, in ragione di uno a uno;
- ✓ L'adeguata raccolta differenziata per l'avvio successivo dell'apparecchiatura dismessa al riciclaggio, al trattamento o allo smaltimento ambientalmente compatibile contribuisce ad evitare possibili effetti negativi sull'ambiente e sulla salute e favorisce il riciclo dei materiali di cui è composta l'apparecchiatura.
- ✓ Lo smaltimento abusivo del prodotto da parte dell'utente comporta l'applicazione delle sanzioni amministrative di cui al D.Lgs. n°152 del 3 aprile 2006.

INFORMATIONS AUX UTILISATEURS - DEEE PROFESSIONNEL

Aux termes de l'art. 13 du D.Lgs 25/07/2005 n°151 « Application des Directives 2002/95/CE, 2002/96/CE et 2003/108/CE, relatives à la réduction de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, ainsi que le traitement des déchets »

- ✓ Le symbole de la poubelle barrée reportée sur l'équipement indique que le produit, arrivé en fin de vie utile, doit être collecté séparément des autres déchets ;
- ✓ L'utilisateur final devra donner l'équipement arrivé en fin de vie à l'organisme de tri sélectif des déchets électroniques et électrotechniques auquel le fabricant a adhéré ; il devra par conséquent contacter le fabricant s'il ne connaît pas le Consortium Obligatoire (www.apiraei.it) auquel il a lui-même adhéré ;
- ✓ Un tri sélectif adéquat pour l'envoi successif de l'équipement au recyclage, au traitement ou à l'élimination éco-compatible contribue à éviter de possibles effets négatifs sur l'environnement et sur la santé, et favorise le recyclage des matériaux qui compose l'équipement.
- ✓ L'élimination abusive du produit de la part de l'utilisateur entraîne l'application des sanctions administratives citées dans le D.Lgs n°152 du 3 avril 2006.

2.5 Dispositions générales de sécurité

Ces dispositions de sécurité sont fondamentales pour l'utilisation et l'entretien de votre Grin. Il faut donc dûment les respecter durant l'utilisation de l'appareil.


Attention !


Avant toute utilisation, procéder toujours à un contrôle visuel afin de s'assurer que la lame, les boulons de fixation et le groupe de coupe ne soient pas usés ou endommagés. Remplacer les composants endommagés ou usés, en vérifiant de maintenir l'équilibre.


Attention !


Avant de tondre, éloigner de la pelouse, toute pierre, morceau de verre et/ou tout autre corps étranger qui pourrait endommager la lame et/ou blesser l'utilisateur.

2.5.1 Utilisation

 Porter des chaussures hautes et résistantes. NE JAMAIS faucher l'herbe pieds nus ou en portant des sandales ou d'autres chaussures ouvertes : la lame tourne à grande vitesse et pourrait soulever et projeter des corps étrangers (ex. : pierres, branches, etc.).

 Porter toujours un pantalon long et des vêtements adaptés pour protéger les jambes.


Attention !


Ne jamais allumer votre Grin :

- Si vous n'êtes pas dans la bonne position d'utilisation derrière le guidon ou si le guidon n'est pas correctement serré. Uniquement de cette façon, il est possible de déplacer l'appareil en toute sécurité et maintenir la bonne distance des lames.
- Si Grin est inclinée, en position instable et/ou si la lame n'est pas libre de tourner.
- Si Grin présente des dommages visibles et/ou si les dispositifs de sécurité sont défectueux ou absents.
- Si des personnes et/ou des animaux se trouvent dans le rayon de ≈5 m.
- Si la lumière de jour ne permet pas une utilisation en conditions de sécurité.


Attention !


- Pousser ou tirer votre Grin uniquement au moyen du guidon et en respectant la vitesse de tonte. Faire attention à ne pas trébucher en tirant l'appareil. Durant la tonte, marcher sans courir. Adopter la plus grande précaution lors de l'inversion du sens de marche ou en tirant vers soi la tondeuse à gazon.
- Pour plus de sécurité, procéder transversalement sur les pentes. NE PAS utiliser votre Grin sur des pentes supérieures à 20° (30° uniquement pour le modèle SPM). S'assurer toujours des points d'appui et opérer avec la plus grande prudence dans les changements de direction sur les pentes.
- En cas d'utilisation prolongée de la tondeuse à gazon, les vibrations transmises à l'opérateur pourraient créer des problèmes de circulation dans les doigts des mains. Cesser immédiatement d'utiliser la tondeuse à gazon en cas de fourmillement dans les doigts.
- En cas d'enrayage de la lame, procéder à son déblocage UNIQUEMENT et EXCLUSIVEMENT lorsque le moteur est éteint.
- Ne jamais transporter la machine si son moteur est en marche !


Attention !


- Ranger Grin dans des endroits fermés uniquement après avoir fait refroidir le moteur.
- Maintenir la prise d'air de refroidissement moteur propre et dégagée.
- En cas de panne ou avant le nettoyage, attendre toujours que Grin se soit refroidie.


Attention !


Éteindre TOUJOURS et IMMÉDIATEMENT le moteur :

- Lorsque vous avez une baisse d'attention ou que vous êtes distraits par d'autres personnes, choses ou événements.
- Lorsque, suite à une interruption ou un blocage, la lame tourne de façon irrégulière (ex. : vibrations, mouvements et/ou bruits anormaux)
- Lorsque des bruits anormaux provenant du moteur ou de Grin sont constatés
- Lorsque les dispositifs de sécurité ne fonctionnent pas normalement.



Pour l'utilisation, il est conseillé de respecter les dispositions communales concernant les horaires autorisés (généralement du Lundi au Samedi de 7h à 12h et de 15h à 19h). Se renseigner sur d'autres restrictions en vigueur pour l'usage professionnel.

2.5.2 Indications supplémentaires Modèles HM/PM/SPM :



- En cas de fuite d'essence, ne pas tenter de démarrer le moteur, mais nettoyer avec soin la machine et la placer hors de la zone où la fuite s'est produite, en évitant de créer des sources d'allumage tant que les vapeurs d'essence ne se sont dissipées.
- Pour réduire tout risque d'incendie, retirer tout brin d'herbe, feuille ou excès de graisse sur le moteur, le pot d'échappement et dans la zone de stockage.



- Après chaque ravitaillement, vérifier que le bouchon du réservoir à essence soit bien fermé.
- Ne jamais démarrer votre Grin dans des milieux fermés ou devant le conduit d'échappement ; la combustion du moteur entraîne la libération de monoxyde de carbone : un gaz vénéneux, incolore et inodore.



Remplacer les silencieux défectueux.



Sur tous les modèles équipés d'un moteur à explosion, la pression sonore à l'oreille de l'opérateur dépasse les 80 dBA et par conséquent, il est conseillé de porter des équipements de protection de l'ouïe (casques ou bouchons).

2.5.3 Indications supplémentaires Modèle BM :



- Ne jamais démarrer l'appareil en cas de pluie ou dans un milieu humide.
- Lorsque la machine est éteinte, retirer toujours également la batterie avant d'effectuer toute opération.

Remarque : Le modèle BM46-82V est également doté d'une clé de sécurité située dans le compartiment de la batterie (Fig.1_W). Sans cette clé, la machine ne démarre pas. Retirer toujours également la clé si la machine est laissée sans surveillance, en cas d'arrêt pour des problèmes à la machine ou pour tout type d'entretien.

2.5.4 Indications supplémentaires Modèle EM :



- Faire attention à ce que la tension et la fréquence de réseau soient conformes aux indications de la plaque signalétique.
- Brancher l'appareil à une prise avec interrupteur différentiel FI doté d'un déclencheur différentiel $\leq 30\text{mA}$.
- Éviter tout contact physique avec des pièces mises à la terre (par exemple grilles métalliques, poteaux, etc.)
- Utiliser exclusivement des câbles de raccordement homologués de type H05VV-F ou H05RN-F ayant une longueur maximale de 75 m et adaptés à l'utilisation en

plein air. La section doit être au moins de $1,5\text{ mm}^2$. Avant toute utilisation, dérouler complètement le câble et vérifier l'absence de dommages à l'isolation.

- Utiliser exclusivement le dispositif de soutien du câble prévu sur l'appareil.
- Garder le câble de raccordement éloigné de l'outil de tonte et le poser de sorte qu'il ne reste pas coincé. Le câble de raccordement doit rester derrière la personne qui commande le dispositif.
- Ne pas débrancher la fiche de la prise en tirant par le câble. Conserver le câble à l'abri de l'huile et d'arêtes tranchantes.
- Retirer la fiche de la prise si des dommages sur l'appareil ou sur le câble d'alimentation sont constatés. Si les câbles de raccordement sont endommagés, ils doivent être remplacés et ne doivent pas être rapiécés.
- Ne jamais démarrer l'appareil en cas de pluie ou dans un milieu humide.
- Après avoir éteint la machine, débrancher toujours le câble d'alimentation.

3 RETRAIT DE L'EMBALLAGE

Votre Grin est livrée déjà assemblée dans une grande boîte. Le guidon est dans une position permettant un gain de place et est donc replié sur lui-même. Le levier de réglage de la hauteur de tonte est dans la position de transport.

1. Ouvrir le carton par le haut. (Fig.2)
2. Extraire Grin à l'aide d'une deuxième personne et la positionner sur une surface plane et stable.
3. Retirer les agrafes également de la partie arrière du carton ; le replier sur lui-même et le **conserver dans un endroit sec**. Il peut être réutilisé si vous devez transporter votre Grin ou si vous devez l'envoyer à une usine pour un contrôle.
4. Soulever le guidon (Fig.1_B) et le bloquer à l'aide des leviers de fixation (Fig.1_C). Faire attention à ne pas encastre les câbles flexibles durant le levage !

N.B : Le guidon doit être bloqué avec les régulateurs (Fig.1_D) parfaitement alignés ou pour obtenir une position de prise plus basse, incliné vers l'utilisateur. Cela permet de respecter la distance minimale de 450 mm entre la fin des mancherons et la circonférence de coupe de la lame.

Protection environnementale !

 Ne pas jeter les matériaux d'emballage dans l'environnement. Éliminer tout matériau selon les normes et les lois concernant l'élimination et le recyclage des déchets.

4 DESCRIPTION

Grin a breveté un système de tonte innovant, qui se base sur un principe complètement nouveau.

Grin recycle les substances nutritives contenues dans le brin d'herbe qui, durant la tonte, sont redonnées au terrain.

Résultat :

- Plus de temps libre
- Tondre la pelouse sans effort
- Un jardin à admirer
- Un coup de main à la nature
- Un avantage économique

Commencez à bien connaître votre machine Grin avant de l'utiliser, de façon à réduire au minimum les possibilités d'accidents.

- **Modèles HM-PM (Fig. 1):**

- A. Châssis
- B. Guidon
- C. Leviers de fixation du guidon
- D. Régulateurs hauteur guidon
- E. Levier de réglage de la hauteur
- F. Poignée levier de réglage de la hauteur
- G. Levier frein moteur
- H. Levier traction (uniquement sur les modèles HM**A et PM)
- I. Levier de commande vitesse traction (uniquement sur les modèles PM)
- J. Câble de démarrage (uniquement modèles avec démarrage à corde)
- K. Réservoir d'huile
- L. Jauge à niveau huile
- M. Indication niveau d'huile Max.
- N. Indication niveau d'huile Min.
- O. Réservoir à essence
- P. Anneau pour câble de démarrage (uniquement modèles avec démarrage à corde)
- Q. Filtre à Air
- R. Grille prise d'air moteur
- S. Évacuation avec protection
- T. Bougie
- U. Bouton démarrage moteur (uniquement modèles Instart)

N.B : La position des composants du moteur pourrait varier selon le modèle. Pour plus de détails, consulter directement le manuel du moteur contenu dans la boite.

N.B : Pour faciliter la compréhension, les leviers de commande sont indiqués avec deux couleurs distinctes. Le levier ROUGE identifie le levier frein moteur (Fig.1_G) ; le JAUNE identifie le levier traction (Fig.1_H).

- **Modèles SPM (Fig. 1):**

- A. Châssis
- B. Guidon
- C. Leviers de fixation du guidon
- D. Régulateurs hauteur guidon
- E. Pivot réglage hauteur
- F. Bouton déblocage pivot réglage
- G. Levier frein moteur
- H. Levier traction
- I. Levier de commande vitesse traction
- J. Levier réglage de l'air moteur
- K. Câble de démarrage
- L. Jauge à niveau huile
- M. Indication niveau d'huile Max.
- N. Indication niveau d'huile Min.
- O. Réservoir d'huile
- P. Réservoir à essence
- Q. Anneau pour câble de démarrage
- R. Filtre à Air
- S. Grille prise d'air moteur
- T. Évacuation avec protection
- U. Bougie
- V. Étrier blocage roue
- Z. Écrou-papillon fixation étrier blocage roue

N.B : La position des composants du moteur pourrait varier selon le modèle. Pour plus de détails, consulter directement le manuel du moteur contenu dans la boite.

N.B : Pour faciliter la compréhension, les leviers de commande sont indiqués avec deux couleurs distinctes. Le levier ROUGE identifie le levier frein moteur (Fig.1_G) ; le JAUNE identifie le levier traction (Fig.1_H).

- **Modèles BM (Fig.1) :**

- A. Châssis
- B. Guidon
- C. Leviers de fixation du guidon
- D. Régulateurs hauteur guidon
- E. Levier de réglage de la hauteur
- F. Poignée levier de réglage de la hauteur
- G. Levier frein moteur
- R. Grille prise d'air moteur
- U. Bouton démarrage moteur
- V. Compartiment de la batterie
- W. Clé de sécurité (uniquement pour le modèle 82V)

N.B : La position des composants du moteur pourrait varier selon le modèle. Pour plus de détails, consulter directement le manuel du moteur contenu dans la boite.

- **Modèle EM (Fig.1) :**

- A. Châssis
- B. Guidon
- C. Leviers de fixation du guidon
- D. Régulateurs hauteur guidon
- E. Levier de réglage de la hauteur
- F. Poignée levier de réglage de la hauteur
- G. Levier frein moteur
- R. Grille prise d'air moteur
- U. Bouton démarrage moteur
- X. Dispositif d'amorçage
- Y. Dispositif de soutien du câble

4.1 Préparation à la tonte

4.1.1 Modèles HM/PM/SPM

N.B : Votre Grin est livrée sans huile et sans essence.

- **Remplissage de l'huile moteur**

Pour effectuer un bon contrôle du niveau d'huile du moteur, placer Grin sur une surface plane et stable.

Sur des terrains dont l'inclinaison peut atteindre jusqu'à 3 %, d'éventuels écarts sont compris dans les tolérances. Remplacer complètement l'huile après 25 heures de fonctionnement afin d'éviter tout dommage au moteur (après 50 heures pour le modèle SPM).

Utiliser exclusivement l'huile conforme aux spécificités du producteur du moteur.

1. Dévisser le bouchon comprenant la jauge pour le mesurage du niveau (Fig.1_L) du réservoir d'huile (Fig.1_K).
2. À l'aide d'un entonnoir verser 450 ml d'huile moteur dans le réservoir.
3. Nettoyer la jauge du bouchon de l'huile (Fig.1_L) puis revisser le bouchon sur le réservoir.
4. Dévisser à nouveau le bouchon du réservoir puis contrôler le niveau de l'huile au moyen de la jauge à huile. Le niveau devrait être proche du MAX (Fig.1_M). Un niveau d'huile correct devrait toujours être compris entre MAX (Fig.1_M) et MIN (Fig.1_N).
5. Revisser fermement le bouchon sur le réservoir.

Protection environnementale !



**Ne pas déverser l'huile dans l'environnement.
Éliminer les éventuels résidus conformément aux dispositions, normes et lois environnementales.**

- Ravitaillement en carburant



Attention !



Le carburant est facilement inflammable et ses vapeurs sont explosives. Ravitailler exclusivement en plein air. Ne pas approcher des flammes nues dans le rayon d'au moins 5 m. Défense de fumer. Ne pas procéder au ravitaillement lorsque le moteur est allumé ou encore chaud.

1. Positionner Grin sur une surface plane et stable.
2. Dévisser le bouchon du réservoir à essence (Fig. 1_O), mais uniquement après avoir retiré la saleté et d'éventuels résidus de la zone du bouchon.
3. À l'aide d'un entonnoir, remplir avec de l'essence verte normale jusqu'au niveau indiqué par le producteur du moteur. Laisser de l'espace libre pour la dilatation du carburant. Retirer immédiatement l'éventuelle fuite ou renversement d'essence ; ne pas mélanger de l'huile au carburant.
4. Revisser fermement le bouchon sur le réservoir.

Protection environnementale !



**Ne pas déverser l'essence dans l'environnement.
Éliminer les éventuels résidus conformément aux dispositions, normes et lois environnementales.**

4.1.2 Modèles BM...-82V

- Accrochage de la Batterie

1. Extraire le bloc porte-batterie de son emballage et appuyer sur le bouton rouge pour vérifier son état de charge. Les encoches bleues indiquent l'état de charge de la batterie. La batterie n'est pas expédiée complètement chargée.
2. Ouvrir le compartiment à batterie situé à l'arrière du moteur (Fig.1_V) et insérer la batterie du côté des contacts, en faisant attention à qu'ils se trouvent orientés vers le bas (Fig.3).
3. Pousser à fond pour bloquer la batterie à l'intérieur du compartiment. La batterie s'accroche d'une seule façon ; si l'on ne réussit pas à l'accrocher, ne pas forcer, mais contrôler que la batterie ait été insérée dans le bon sens, comme montré sur la figure (Fig.3)

- Décrochage de la Batterie

Éteindre la tondeuse à gazon, en laissant le levier de frein moteur placé sur le guidon (Fig.1_G) et attendre que la lame soit complètement arrêtée. Procéder ensuite au retrait de la batterie.

1. Ouvrir la porte du compartiment à batterie (Fig.1_V).
2. Appuyer sur le levier de décrochage de la batterie (Fig.4), situé dans la partie supérieure du compartiment.
3. Extraire la batterie jusqu'à sa sortie complète.

N.B : Pour toutes les indications de sécurité, utilisation, recharge et élimination de la batterie, se référer au manuel annexé à la batterie (Manuel d'utilisation « Batterie Rechargeable et Chargeur Aux Ions De Lithium De 82V »).

4.1.4 Modèle EM

1. Insérer le câble d'alimentation dans le dispositif d'amorçage du bouton de démarrage du moteur (Fig.1_X) et le fixer à l'appareil à l'aide du dispositif de soutien (Fig.1_Y).
2. Brancher le câble d'alimentation au réseau électrique.

4.2 Réglage de la hauteur de tonte

4.2.1 Modèles dotés de leviers hauteur de coupe

Configurer la hauteur de tonte à l'aide du levier de réglage prévu à cet effet.

Augmenter la hauteur (Fig.5.1) :

- I. Tirer le levier de réglage de la hauteur (Fig.1_E) en arrière vers le guidon.
- II. Positionner à la hauteur souhaitée en déclenchant le levier.

Diminuer la hauteur (Fig.5.2) :

- I. Rapprocher la poignée (Fig.1_F) du levier (Fig.1_E) et pousser en avant.
- II. Positionner à la hauteur souhaitée en déclenchant le levier. Le levier complètement en avant est en position de transport. (Fig.5.3_4).

N.B. La position 4 (levier complètement en avant) N'est PAS à utiliser pour le fauchage, mais exclusivement pour stocker la machine, puisqu'elle permet de fermer complètement le guidon.

4.2.2 SPM

Retirer le pivot de réglage de hauteur (Fig.1_E), en restant appuyé sur la touche de déblocage du pivot (Fig.1_F). Placer la machine à la hauteur désirée et insérer de nouveau le pivot, en appuyant sur la touche de déblocage. Relâcher la touche lorsque le pivot sort du côté opposé du cadre.

4.3 Allumage



Attention !



Allumer Grin TOUJOURS et UNIQUEMENT lorsqu'on se trouve derrière le guidon. Depuis cette position, les commandes de démarrage sont facilement accessibles. Si l'utilisateur stationne à côté de la machine, lors de l'allumage, le risque de lésions aux pieds est présent, étant donné la proximité par rapport au rayon d'action de la lame.

- Modèles HM/PM avec démarrage à corde :

1. Insérer le câble de démarrage (Fig.1_J) dans l'anneau porte-câble placé sur le guidon (Fig.1_P).
2. Se placer derrière la machine et, avec une main, tirer et maintenir le levier du frein moteur tiré vers soi (Fig.6.1 modèles HM ; Fig.6.2 modèles PM/SPM) ; avec l'autre main, saisir le câble de démarrage (Fig.1_J) puis tirer en exerçant un mouvement rapide et décisif du bras. Maintenir le câble pendant quelques instants, également après que le moteur ait été démarré.
3. Lorsque le moteur est allumé, relâcher lentement le câble de démarrage jusqu'à atteindre l'anneau.

N.B : Trop de tentatives d'allumage peuvent noyer le moteur. Trop d'essence est pompée dans la zone des cylindres et la bougie ne réussit plus à provoquer l'allumage. Si, après des tentatives répétées, le moteur ne

s'allume pas, il faut en identifier les causes, en faisant également référence au manuel d'utilisation du moteur.

Si, suite à de nombreuses tentatives, le moteur se noyait, effectuer les opérations suivantes :

- I. Retirer le capuchon de la bougie.
- II. Dévisser la bougie.
- III. Tirer plusieurs fois le câble pour essuyer la zone des cylindres.
- IV. Essuyer la bougie et la visser solidement.
- V. Repositionner le capuchon de la bougie.
- VI. Démarrer le moteur.

• **Modèle PM/SPM au moteur Kawasaki:**

Le moteur Kawasaki est doté d'un système de réglage manuel de l'air.

1. Lorsque le moteur est froid, placer le levier de réglage de l'air (Fig.1_J) en position « START » (Fig.7). Lorsque le moteur est chaud, placer le levier en position « MAX ».
2. Insérer le câble de démarrage (Fig.1_K) dans l'anneau porte-câble au niveau du guidon (Fig.1_Q).
3. Se placer derrière la machine et, à l'aide d'une main, tirer et garder tiré le levier du frein moteur (Fig.6.2) ; à l'aide de l'autre main, prendre le câble de démarrage (Fig.1_K) et tirer avec un mouvement rapide et ferme.
4. Lorsque le moteur est allumé, relâcher doucement le câble de démarrage jusqu'à l'anneau. Déplacer le levier de réglage de l'air (Fig.1_J) en position « MAX » pendant quelques instants pour faire chauffer le moteur (uniquement en cas de démarrage à froid). Ensuite régler le régime moteur comme souhaité.

• **Modèles HM/PM Instant :**



L'usage impropre de la batterie ou du chargeur de batteries peut entraîner des chocs électriques ou un incendie :

- Ne pas mouiller le chargeur de batteries.
- Ne pas exposer la batterie à l'eau ou à l'humidité.
- Vérifier que la batterie de démarrage soit chargée en appuyant sur le bouton placé sur la batterie.

N.B : Consulter le manuel d'utilisation du moteur avant le premier démarrage ou pour plus de détails sur les modalités d'utilisation et de recharge.

1. Monter le bloc porte-batterie sur le compartiment à batterie situé dans la partie haute du moteur, comme montré sur la figure (Fig.6.3). (seulement PM instant)
2. Se placer derrière la machine et, avec une main, tirer et maintenir le levier du frein moteur tiré vers soi (Fig.6.3) ; avec l'autre main, appuyer sur le bouton de démarrage (Fig.1_U).



Pour prolonger la durée du starter, effectuer des cycles de démarrage courts (au maximum 5 secondes). Attendre une minute avant de répéter la tentative de démarrage.

• **Modèles BM/EM :**

1. Maintenir enfoncé le bouton de sécurité (Fig.1_U).
2. Tirer le levier frein moteur vers soi (Fig.6.4).
3. Attendre que le moteur démarre et relâcher le bouton de sécurité.

4.4 Utilisation

4.4.1 Traction

Maintenant que votre Grin est allumée, vous pouvez procéder au fauchage de la pelouse. Pousser manuellement la machine ou, pour les machines qui en sont dotées, utiliser la traction souhaitée.

Traction HM :

- Pousser le levier de traction (Fig.1_H) vers le guidon (Fig.8.1).
- La traction se mettra en marche.

Traction BM/PM/SPM :

- Sélectionner la vitesse de manutention souhaitée au moyen du levier de commande (Fig.1_I) : modérée (I), rapide (II).
- Tirer le levier de traction vers soi (Fig.8.2).
- La traction se mettra en marche.



Utiliser le levier de commande vitesse TOUJOURS et UNIQUEMENT lorsque la traction est désactivée.

4.4.2 Bloc roue SPM

Le modèle SPM est doté d'une roue pivotante qui peut être bloquée à l'aide d'un accessoire conçu à cet effet. Pour bloquer la roue, placer l'accessoire de blocage de roue (Fig.1_V) au-dessus de la roue avant et le fixer à l'aide de la vis à ailettes (Fig.1_Z).

4.5 Arrêt

Pour arrêter le moteur d'un modèle quelconque, il suffit de relâcher le levier frein moteur (Fig.1_G).



Ne jamais oublier que, même après l'arrêt du moteur, la lame continue de tourner pendant quelques secondes. Attendre que la lame soit complètement arrêtée avant d'effectuer une quelconque opération.

4.6 Remisage

Le remisage est également une partie importante pour conserver la meilleure des façons votre Grin.

4.6.1 Remisage temporaire

Le remisage de 4 semaines maximum est considéré comme temporaire.

- Dans le cas des modèles à explosion (HM/PM/SPM), le carburant peut être laissé dans le réservoir.
- Laisser refroidir le moteur en plein air avant de ranger votre Grin.
- Nettoyer l'appareil avant de le ranger, pour éviter la formation d'incrustations de résidus herbeux difficiles à retirer.
- Ranger votre Grin bien couverte.

N.B : Pour le remisage des batteries, consulter le manuel moteur (BM46-82V et modèles Instant).



Ne pas ranger votre Grin dans des zones ensoleillées ou au sein de logements puisque des vapeurs d'essence peuvent s'évacuer.

4.6.2 Remisage longue période

Pour de longues périodes comme par exemple durant l'hiver.

- Dans le cas des modèles à explosion (HM/PM/SPM), vider complètement le réservoir à carburant en plein air et verser l'essence dans un bidon prévu à cet effet.
- Suivre les indications d'entretien reportées ci-dessous et contenues dans le manuel d'utilisation du moteur :
 - I. Dévisser la bougie (Fig.1_T).
 - II. Dans la zone des cylindres, pulvériser un spray antirouille ou du lubrifiant de protection ; extraire le starter de moitié de façon à pouvoir déplacer le piston et permettre à la protection de se répartir uniformément.
 - III. Revisser la bougie.
 - IV. Revêtir les parties métalliques usées avec une fine couche de graisse ou les traiter avec de l'huile de protection.
 - V. Graisser légèrement la lame.
 - VI. Ranger votre Grin sèche et éventuellement la recouvrir avec une bâche de protection contre la poussière.

Pour les modèles BM et EM, suivre les opérations indiquées ci-dessus, en partant du point IV.

N.B : Pour une bonne conservation des batteries, lire attentivement les informations reportées sur le manuel moteur (BM46-82V et modèles Instart).

4.6.3 Élimination



Respecter les dispositions, normes et lois environnementales concernant l'élimination et le recyclage des déchets.

Plastique : Séparer en fonction des processus de recyclage.

Métal : Débris métalliques.

Câbles électriques : Déchets électriques ou métaux non ferreux.

Huile usée : Remise aux stations de service.



Faire attention à l'élimination des batteries :

- Ne jamais brûler ou incinérer les blocs porte-batterie usés ou rejetés car ils pourraient exploser. Brûler les blocs porte-batterie entraîne la formation de matériaux et de fumées toxiques.

Il est probable qu'une petite charge électrique résiduelle soit présente dans les blocs porte-batterie usés ou rejetés, c'est pourquoi ils doivent être manipulés avec prudence. Éliminer les blocs porte-batterie conformément aux lois fédérales, nationales et locales.

N.B : Pour une bonne élimination des batteries, lire attentivement les informations reportées sur le manuel moteur (BM46-82V et modèles Instart).

5 ENTRETIEN

L'entretien est très important pour conserver en bon état votre Grin et maintenir ses performances inaltérées.

Nettoyer Grin après chaque utilisation :

- retirer à la main les résidus
- nettoyer le capot avec de l'eau et une brosse

Suivre minutieusement les opérations d'entretien comme indiqué dans le tableau à la fin de ce chapitre.



Attendre que le moteur se soit refroidi avant d'effectuer tout type d'intervention.



Effectuer toutes les opérations d'entretien TOUJOURS et UNIQUEMENT lorsque le moteur est éteint et la bougie/batterie est détachée selon le modèle.

Faire attention à la lame, elle est très affûtée.

 Pour le nettoyage, ne pas utiliser des dispositifs à haute pression ou des jets d'eau !
Retirer mécaniquement les résidus de tonte uniquement avec une brosse / balayette.

Pour effectuer des interventions d'entretien qui exigent le levage de la machine :

1. Positionner la machine sur une surface plane et stable.
2. Placer le levier de réglage de la hauteur en position 4. Déplacer le levier comme expliqué dans le chapitre « 4.2 Réglage de la hauteur de tonte ».
3. Desserrer les leviers de fixation du guidon (Fig.1_C).
4. Basculer le guidon en avant complètement sur la machine (Fig.9.1)
5. Poser le guidon et soulever la machine en arrière (Fig.9.2)

N.B : Les modèles avec moteur à explosion qui NE sont PAS dotés de moteur Mow'N'Stow (voir la fiche des données techniques), doivent rester dans la position soulevée pendant le moins de temps possible. Avant de soulever la machine, contrôler toujours le niveau d'essence. Pour ces modèles, le réservoir ne doit pas être complètement plein lorsque la machine est soulevée, afin d'éviter d'éventuelles fuites d'essence. À la fin de l'entretien, attendre quelques minutes avant de démarrer la machine.

Les modèles équipés d'un moteur Mow'N'Stow, ceux à batterie et électriques n'ont aucun problème à rester soulevés, également pendant de longues périodes.



Attention !

Pour des questions de sécurité, il est strictement interdit d'apporter des modifications et/ou effectuer des réparations provisoires et/ou traitements à votre GRIN. Les pièces usées ou endommagées doivent être dûment remplacées. Utiliser EXCLUSIVEMENT des pièces de recharge originales.

N.B : Pour plus de détails sur les interventions d'entretien au moteur ou à la batterie, consulter le manuel d'utilisation spécifique, fourni avec la machine.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

Avant toute utilisation
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler le bon serrage de tous les composants. • Contrôler le niveau de l'huile moteur et remettre à niveau si nécessaire. (Uniquement pour les modèles HM/PM/SPM) • Contrôler l'intégrité du câble d'alimentation (uniquement modèles EM) • Contrôler l'intégrité de la batterie (Uniquement les modèles BM et HM avec moteur Instart)
Après 25 heures d'utilisation ou bien 1 fois par an
<ul style="list-style-type: none"> • Affûter ou remplacer la lame <p>Uniquement pour les modèles HM/PM/SPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer complètement l'huile moteur • Nettoyer le filtre à air (*) • Nettoyer la grille d'aspiration de l'air (*) • Contrôler le pot d'échappement
Une fois par an
<p>Uniquement pour les modèles HM/PM/SPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer ou remplacer la bougie • Remplacer le filtre à air

(*) En cas d'usage fréquent et, notamment, avec des températures très élevées ou des milieux poussiéreux, il est conseillé de réduire les intervalles des opérations d'entretien.

N.B. Pour les modèles HM/PM/SPM, après les 2 premières heures d'utilisation, il est conseillé de contrôler le niveau de l'huile et si nécessaire le remettre à niveau. Une partie de l'huile peut être utilisée par le moteur pour lubrifier les composants en mouvement.

6 DONNÉES TECHNIQUES

Grin propose une gamme complète, adaptée à toute exigence. Pour toute information concernant d'autres produits et/ou accessoires, ne pas hésiter à nous contacter à notre numéro, reporté au verso de ce manuel.

Données générales

Modèle	Largeur de tonte (cm)	Dimensions (Long. x Larg. x haut.) replié (mm)	Dimensions (Long. x Larg. x haut.) en marche (mm)	Poids à sec (Kg)	Hauteur de tonte (mm)	Coupe de serrage lame (Nm)	Alimentation	Démarrage	Manutention
EM37	37	820x420x370	1150x420x1030	20	30-60	30	Électrique par câble	Électrique	Poussée
BM37-82V	37	800x420x420	1250x420x1000	24	35-70	50	Batterie Cramer 82V	Électrique	Poussée
BM46-82V	46	800x520x420	1250x520x1000	26	35-70	50	Batterie Cramer 82V	Électrique	Poussée
BM46A-82V	46	800x520x420	1250x520x1000	34	35-70	50	Batterie Cramer 82V	Électrique	Traction 2 vitesses
BM53A-82V	53	900x600x450	1350x600x1000	36	35-70	50	Batterie Cramer 82V	Électrique	Traction 2 vitesses
HM37	37	800x420x420	1250x420x1000	26	35-70	50	Essence	Manuel	Poussée
HM46	46	800x520x420	1250x520x1000	28	35-70	50	Essence	Manuel	Poussée
HM46 Instart	46	800x520x420	1250x520x1000	29	35-70	50	Essence	Électrique	Poussée
HM46A	46	800x520x420	1250x520x1000	33	35-70	50	Essence	Manuel	Traction 1 vitesse
HM46A Instart	46	800x520x420	1250x520x1000	34	35-70	50	Essence	Électrique	Traction 1 vitesse
HM53A	53	900x600x450	1350x600x100	35	35-70	50	Essence	Manuel	Traction 1 vitesse
HM53A Instart	53	900x600x450	1350x600x1000	36	35-70	50	Essence	Électrique	Traction 1 vitesse
PM46A	46	800x520x420	1250x520x1000	38	35-70	50	Essence	Manuel	Traction 2 vitesses
PM46A Instart	46	800x520x420	1250x520x1000	39	35-70	50	Essence	Électrique	Traction 2 vitesses
PM46A KW	46	800x520x420	1250x520x1000	45	35-70	50	Essence	Électrique	Traction 2 vitesses
PM53A	53	900x600x450	1350x600x1000	40	35-70	50	Essence	Manuel	Traction 2 vitesses
PM53A Instart	53	900x600x450	1350x600x1000	41	35-70	50	Essence	Électrique	Traction 2 vitesses
PM53A KW	53	900x600x450	1350x600x1000	47	35-70	50	Essence	Manuel	Traction 2 vitesses
SPM53A KW	53	1050x600x550	1450x600x1100	59	55-96	50	Essence	Manuel	Traction 2 vitesses

Données moteur

Modèle	Producteur	Modèle Moteur	Cylindrée/Tension de réseau	RPM	Puissance (KW)	Bougie	Filtre à Air	Capacité Réservoir à Essence (l)	Capacité Réservoir Huile Moteur (l)	Huile Moteur
EM37	ATB	-	230V 50Hz	2800	1.6	-	-	-	-	-
BM37-82V	Cramer	CBS8215	72V	2600/2800	1.2	-	-	-	-	-
BM46-82V	Cramer	CBS8215	72V	2600/2800	1.2	-	-	-	-	-
BM46A-82V	Cramer	CBS8215	72V	2600/2800	1.2	-	-	-	-	-
BM53A-82V	Cramer	CBS8215	72V	2600/2800	1.2	-	-	-	-	-
HM37	Briggs&Stratton	675	190cc	2800	2.49	RC 12 JC	Filtre en papier	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
HM46	Briggs&Stratton	675 Mow'N'Stow	190cc	2800	2.49	RC 12 JC	Filtre en papier	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
HM46 Instart	Briggs&Stratton	675 iSi Mow'N'Stow	190cc	2800	2.49	RC 12 JC	Filtre en papier	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
HM46A	Briggs&Stratton	675 Mow'N'Stow	190cc	2800	2.49	RC 12 JC	Filtre en papier	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
HM46A Instart	Briggs&Stratton	675 iSi Mow'N'Stow	190cc	2800	2.49	RC 12 JC	Filtre en papier	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
HM53A	Briggs&Stratton	675 Mow'N'Stow	190cc	2800	2.49	RC 12 JC	Filtre en papier	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
HM53A Instart	Briggs&Stratton	675 iSi Mow'N'Stow	190cc	2800	2.49	RC 12 JC	Filtre en papier	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
PM46A	Briggs&Stratton	850	190cc	2800	3.1	RC 12 JC	Filtre en papier et pré-filtre en PVC	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
PM46A Instart	Briggs&Stratton	850 Instart	190cc	2800	3.1	RC 12 JC	Filtre en papier et pré-filtre en PVC	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
PM46A KW	Kawasaki	FJ180V KAI	179cc	2800	2.8	NGK BPR5ES	Filtre à air cylindrique à 2 éléments	1.7	0.65	SAE 30 (SF o SG)
PM53A	Briggs&Stratton	850	190cc	2800	3.1	RC 12 JC	Filtre en papier et pré-filtre en PVC	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
PM53A Instart	Briggs&Stratton	850 Instart	190cc	2800	3.1	RC 12 JC	Filtre en papier et pré-filtre en PVC	1.5	0.6	SAE 30 (SF o SG)
PM53A KW	Kawasaki	FJ180V KAI	179cc	2800	2.8	NGK BPR5ES	Filtre à air cylindrique à 2 éléments	1.7	0.65	SAE 30 (SF o SG)
SPM53A KW	Kawasaki	FJ180V KAI	179cc	2800	2.8	NGK BPR5ES	Filtre à air cylindrique à 2 éléments	1.7	0.65	SAE 30 (SF o SG)

Données Sécurité électrique

Modèle	Classe de protection	Type de protection
EM37	II	IP X4
BM37-82V	II	IP X4
BM46-82V	II	IP X4
BM46A-82V	II	IP X4
BM53A-82V	II	IP X4

Données Émission Sonore

Modèle	LWA [dBA] (valeur garantie 2000/14C/E)	LWA [dBA] (valeur mesurée 2000/14/CE)	LWA [dBA] (EN 5395-1:2013 annexe F)	Lpa [dBA] (EN 5395-1:2013 annexe F)	Vibrations [m/s^2] (EN 5395-1:2013 annexe G)
EM37	83	82	81.1 ± 0.8	68.2 ± 0.7	a = 1.76 k = 0.25
BM37-82V	82	80	80 ± 0.7	75.4 ± 0.7	a = 0.71 k = 0.05
BM46-82V	88	86	86.2 ± 0.8	77.8 ± 0.7	a = 0.92 k = 0.04
BM46A-82V	88	86	86.2 ± 0.8	77.8 ± 0.7	a = 0.92 k = 0.04
BM53A-82V	91	90	90 ± 0.9	71.1 ± 1.5	a = 1.7 k = 0.08
HM37	92	91	90.9 ± 0.8	77.9 ± 3	a = 2.4 k = 6.56
HM46 HM46 Instart	94	93	92.9 ± 0.8	81.6 ± 0.7	a = 2.4 k = 1.31
HM46A HM46A Instart	94	93	92.9 ± 0.8	81.6 ± 0.7	a = 2.4 k = 1.31
HM53A HM53A Instart	96	95	95.0 ± 0.8	82.6 ± 0.7	a = 2.4 k = 2.35
PM46 PRO PM46 PRO Instart	93	92	91 ± 1.2	80.9 ± 0.7	a = 2.4 k = 1.62
PM46A KW	93	92	91.9 ± 1.2	81.7 ± 1.5	a = 2.4 k = 1.62
PM53 PRO PM53 PRO Instart	97	95	94 ± 1.9	81.9 ± 0.7	a = 2.4 k = 2.11
PM53A KW	97	95	94 ± 1.9	83.2 ± 0.7	a = 2.4 k = 1.66
SPM53 PRO	94	93	93.1 ± 0.8	80.3 ± 0.7	a = 2.4 k = 1.34

7 CONDITIONS DE GARANTIE

- Grin, dont le siège statutaire et administratif est basé à Sirtori (LC) 23896, Via delle Industrie n° 13, garantit à l'acheteur de la tondeuse à gazon Grin, produite par Grin S.r.l., l'absence de défauts dans les matériaux et dans l'usinage, conformément à l'état de la technique et à l'utilisation prévue.
- À cet égard, Grin s.r.l. exonère l'acheteur des coûts pour la suppression d'erreurs d'usinage ou de défauts de matériaux par l'intermédiaire d'une structure autorisée par Grin s.r.l. ou Grin s.r.l. (droit à la garantie) aux conditions indiquées ci-dessous.
- La décision de réparer ou de remplacer les éventuelles pièces défectueuses revient exclusivement à Grin s.r.l.
- Les pièces remplacées appartiendront à Grin s.r.l. sans aucune obligation d'indemnisation.
- Le retrait d'éventuels défauts ou l'apport d'éventuelles modifications de mise à jour doit être effectué par notre service assistance ou par le revendeur autorisé par notre société.
- La structure autorisée à l'éventuelle réparation n'est en aucun cas autorisée, à fournir des explications et/ou déclarations juridiquement contraignantes au nom et pour le compte de Grin s.r.l.
- Aucun droit au remplacement de l'appareil ne subsiste.
- En général, le producteur décline toute responsabilité en cas de dommages à l'appareil, dommages indirects aux choses ou lésions aux personnes, découlant du non-respect des dispositions indiquées et aucun droit à la garantie ne pourrait être revendiqué. Tout autre droit est exclu de la garantie.
- En plus des droits énoncés dans la garantie présente, l'acheteur possède les droits de garantie légaux, découlant du contrat d'achat.

PÉRIODE DE GARANTIE :

- La garantie prend effet à compter de la date d'achat. L'acheteur doit donc conserver la preuve d'achat reportant cette date afin de pouvoir bénéficier des prestations de garantie.
- La garantie déchoit dans un délai de 24 mois à compter de la date d'achat, à l'exception des appareils Grin s.r.l. qui sont employés (même temporairement) à des fins publiques et/ou professionnelles ; dans les cas susdits, la garantie déchoit dans un délai de 12 mois à compter de la date d'achat. Sous réserve des éventuelles extensions octroyées par Grin s.r.l. pour lesquelles nous renvoyons aux conditions spécifiques.
- D'éventuels défauts qui, après l'échéance des périodes mentionnées ci-dessus, n'auraient pas été notifiés à une structure autorisée par Grin s.r.l. ou directement à Grin s.r.l., ne confère aucun droit à la garantie.
- Le droit à la garantie déchoit dans un délai de 6 mois à compter de la constatation du défaut.

EXCLUSIONS :

Sont exclus de la garantie présente :

- les moteurs, les batteries et les chargeurs de batteries Briggs&Stratton pour lesquels les conditions spécifiques indiquées par le producteur et reportées dans le manuel Briggs&Stratton fourni avec l'appareil, sont valables. En cas de problèmes à ces composants, l'acheteur devra s'adresser à une structure officielle Briggs&Stratton.

- les moteurs Kawasaki pour lesquels les conditions spécifiques indiquées par le producteur et reportées dans le manuel Kawasaki fourni avec l'appareil, sont valables. En cas de problèmes à ces composants, l'acheteur devra s'adresser à une structure officielle Kawasaki.
- l'usure des composants, qu'elle soit due à une utilisation normale ou à une utilisation, un entretien ou une conservation incorrects. Par exemple (fourni à titre indicatif sans prétendre à l'exhaustivité) : filtres, bougies, roues, joints, lame et turbodisc, capot, câbles.
- Dommages esthétiques dus à l'utilisation de l'appareil.
- Dommages occasionnés durant le transport, pour lesquels le responsable répond directement et pas le producteur.

DÉCHÉANCE DE LA GARANTIE :

Grin s.r.l. est autorisée ànier l'exécution de certaines obligations de garantie, au cas et dans la mesure où :

- La structure autorisée par Grin s.r.l. chargée de la réparation de la part de l'acheteur n'aurait présenté aucune demande de garantie dument et correctement remplie ;
- Un usage incorrect, par rapport à ce qui est reporté dans le manuel d'utilisation (notamment une surcharge excessive de l'appareil de la part de l'acheteur) comporterait qu'un défaut de matériau ou d'usinage aurait entraîné un dommage à l'appareil ;
- L'acheteur n'aurait pas respecté, totalement ou partiellement, les indications reportées dans le manuel d'utilisation, en particulier les dispositions de sécurité ;
- L'appareil ne serait pas soumis à l'entretien régulier prévu ;
- L'appareil n'aurait pas été dument conservé comme prévu ;
- L'appareil aurait été d'une façon quelconque adapté, modifié et/ou équipé avec des composants et/ou accessoires non compris dans la fourniture expressément admise ou conseillée par Grin s.r.l. ;
- L'appareil serait soumis à des réparations et/ou modifications apportées par un personnel non qualifié et reconnu par Grin s.r.l. et pas dans les règles de l'art ;
- durant les opérations d'entretien, nettoyage et/ou réparation, des pièces de rechange non originales ou de moindre qualité auraient été utilisées.



REMARQUE : pour bénéficier de la garantie, il est indispensable de procéder à l'activation comme indiqué ci-dessous, et conserver le récépissé ou la facture d'achat.

ACTIVATION DE LA GARANTIE :

IMPORTANT : pour activer la garantie, pouvoir bénéficier de la couverture prévue et permettre à Grin s.r.l. de gérer correctement les formalités liées à celle-ci, il faut :

1. enregistrer son produit Grin dans l'espace client du site www.mygrin.eu (si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser pour plus de facilité le QRcode reporté ci-contre)



2. Conserver la facture ou le récépissé d'achat du produit.

8 DÉCLARATION CE

Siège statutaire/administratif :

Grin s.r.l.
 Via delle industrie 13
 23896 Sirtori (LC)

par la présente, déclare sous sa propre responsabilité, en tant que fabricant et dépositaire du fichier technique, que le produit fabriqué :

Dénomination du produit : Tondeuse à gazon pedestrian (point 32 all.1 2000/14/CE)

Spécification du produit :

Modèle	Moteur	Puissance (kW)	Nbre de tours/min	Largeur de tonte (cm)	LWA Mesuré (dBA)	LWA Garanti (dBA)
HM37	B&S 575	2.59	2800 ± 100	37	91	92
HM46	B&S 675	2.59	2800 ± 100	46	93	94
HM46 Instart	B&S 675 iSi	2.59	2800 ± 100	46	93	94
HM46A	B&S 675	2.59	2800 ± 100	46	93	94
HM46A Instart	B&S 675 iSi	2.59	2800 ± 100	46	93	94
HM53A	B&S 675	2.59	2800 ± 100	53	95	96
HM53A Instart	B&S 675 iSi	2.59	2800 ± 100	53	95	96
PM46A	B&S 850	3.1	2800 ± 100	46	92	93
PM46A Instart	B&S 850 Instart	3.1	2800 ± 100	46	92	93
PM46A KW	Kawasaki FJ180V KAI	3.1	2800 ± 100	46	92	93
PM53A	B&S 850	3.1	2800 ± 100	53	95	97
PM53A Instart	B&S 850 Instart	3.1	2800 ± 100	53	95	97
PM53A KW	Kawasaki FJ180V KAI	2.8	2800 ± 100	53	95	97
SPM53A KW	Kawasaki FJ180V KAI	2.8	2800 ± 100	53	93	94

Répond aux exigences fondamentales de sécurité conformément aux directives suivantes :

2006/42/CE, 2014/30/UE, 2000/14/CE, 2011/65/UE et modifications suivantes.

L'évaluation de la conformité présente a été effectuée dans le respect des normes suivantes:

EN ISO 12100:2010; EN ISO 5395-1:2013+A1:2018; EN ISO 5395-2:2013+A1:2016+A2:2017

Organisme Notifié choisi pour la certification directive 2000/14/CE en vertu de l'Ann.VI Procédure 1 :

- EUROFINS PRODUCT TESTING ITALY (NB 0477)
 Via Courgnè 21, 10156, Torino, Italy

Spécification du produit :

Modèle	Moteur	Puissance (kW)	Nbre de tours/min	Largeur de tonte (cm)	LWA Mesuré (dBA)	LWA Garanti (dBA)
EM37	ATB	1.6	2800 ± 100	37	82	83
BM37-82V	Cramer	CBS8215	2600 ± 100	37	80	82
BM46-82V	Cramer	CBS8215	2600 ± 100	46	86	88
BM46A-82V	Cramer	CBS8215	2600 ± 100	46	86	88
BM53A-82V	Cramer	CBS8215	2600 ± 100	53	90	91

Répond aux exigences fondamentales de sécurité conformément aux directives suivantes :

2006/42/CE, 2014/30/UE, 2000/14/CE, 2011/65/UE et modifications suivantes.

L'évaluation de la conformité présente a été effectuée dans le respect des normes suivantes :

EN ISO 12100:2010; EN 60335-1:2013; EN60335-2-77:2011

Organisme Notifié choisi pour la certification directive 2000/14/CE en vertu de l'Ann.VI Procédure 1 :

- EUROFINS PRODUCT TESTING ITALY (NB 0477)
 Via Courgnè 21, 10156, Torino, Italy

Sirtori, 27/09/2023

F. Ghezzi, Administrateur unique

Signature